



Union Touristique

# Les AMIS de la NATURE

Fédération Française

ORGANISATION INTERNATIONALE CREEE EN 1895  
TOURISME SOCIAL ET CULTUREL ACTIVITES DE PLEINE NATURE  
GITES ET MAISONS DE VACANCES EDUCATION POPULAIRE

## Motion « contre l'exploitation des hydrocarbures de schiste »

Considérant que :

- \* l'Ami de la Nature ne peut rester indifférent aux dégâts environnementaux qu'engendrent l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de schiste non conventionnels par la fracturation hydraulique, en raison :
  - \* des énormes quantités d'eau utilisées
  - \* du risque de pollution des nappes phréatiques
  - \* de l'ignorance sur les techniques de traitement des eaux polluées
  - \* de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre occasionnés, non seulement par les engins nécessaires à la fracturation hydraulique mais aussi par les eaux et substances récupérées (CO<sup>2</sup>, méthane et radioactivité....)
- \* la ressource en eau est un bien fragile, indispensable à la vie, qui doit être préservé
- \* la promotion de ces énergies fossiles est contraire aux engagements de réduction des gaz à effets de serre pris à Copenhague.

Pour être en accord avec la réflexion qu'elle a menée lors de l'élaboration de son Plan Climat, la Fédération Française Union Touristique les Amis de la Nature prend position et ne peut que s'opposer à l'exploration et l'exploitation des Hydrocarbures non conventionnels.

Elle demande, comme le demandent les associations de défense de l'environnement et, en particulier, France Nature Environnement, que ces explorations et exploitations soient stoppées et interdites et que tous les moyens soient mis en œuvre pour diminuer l'usage des énergies fossiles et pour développer les énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Fédération Française Union Touristique les Amis de la Nature demande aux autres Fédérations Amis de la Nature et, en particulier, à celles directement concernées par cette exploitation sur leur sol (Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Pologne, Suède) de la rejoindre dans cette démarche et à l'Internationale des Amis de la Nature d'agir au sein du Green 10 auprès de la Commission Environnement de l'union Européenne.

**Texte adopté au Comité Directeur des 15 et 16 octobre 2011**